

NOTICE EXPLICATIVE

CE RENOUVELLEMENT EST OBLIGATOIRE POUR UNE INSCRIPTION :

- dans les Espaces Jeunes (accès aux structures et aux sorties)
- aux "semaines Action"
- aux séjours

Il est **TELECHARGEABLE** sur le site internet www.paysdelor.fr et doit être déposé dans l'un des sites suivants :

<i>Communes de résidence</i>	<i>Dépôt de dossier</i>
Candillargues, Lansargues, Les Garrigues , Mauguio Mudaison, Saint-Aunés, Valergues,	Maison des Enfants Chemin de Bentezac - 34130 MAUGUIO
Carnon, Palavas-les-Flots	ALSH Les Moussaillons Route de la Tramontane - 34250 PALAVAS LES FLOTS
La Grande Motte	Antenne administrative de La Grande Motte Place du 1er Octobre 1974 - 34280 LA GRANDE-MOTTE

Ce renouvellement est valable pour l'année 2018, une mise à jour vous sera demandée annuellement.

DOCUMENTS

- ⌋ **La fiche inscription "Espace Jeunes"**
- ⌋ **Pièces à Fournir**
- ⌋ **L'intégralité de l'avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016) du foyer**
- ⌋ **Selon votre situation :**
 - Votre attestation "Aide Aux Loisirs" de la CAF**
 - La notification de l'Aide aux Vacances Enfants (A.V.E.) de la CAF**
- ⌋ **Attestation d'assurance responsabilité civile**
- ⌋ **1 Photo d'identité (pour la carte d'adhésion annuelle)**

Les tarifs des activités de loisirs sont modulés sur la base des revenus du foyer en fonction des données transmises par la CAF de l'Hérault ou de l'avis d'imposition. Les aides éventuelles seront directement déduites de votre participation financière.

Photocopies obligatoires / Aucun original ne sera accepté

Tout changement ou modification du dossier (mise à jour du carnet de vaccination, adresses postale et mail, numéro de téléphone, situation familiale....) doit être signalé auprès des antennes administratives, et justifié par une copie du document original.

La signature du dossier d'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur des espaces jeunes disponible sur le portail famille.

NOM ET PRENOM DE L'ADO:

ESPACE JEUNES CANDILLARGUES



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES LA GRANDE MOTTE



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES LANSARGUES



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES MAUGUIO



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES MUDAISON



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES PALAVAS-LES-FLOTS



Ouvert les vendredis de 16h00 à 19h00 ; les mercredis et les samedis après-midi de 14h00 à 19h00 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES SAINT-AUNES



Ouvert les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires.

ESPACE JEUNES VALERGUES



Ouvert les mercredis et les samedis après-midi de 14h00 à 18h00 pendant le temps scolaire ET du lundi au vendredi après-midi de 14h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires.

Date :

Signature du représentant légal :